

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 -**

Délibération n°DEV2017-08

Effectif du conseil communautaire : 128 membres

Membres en exercice : 128

Membres présents : 90

Membres votants : 112 (dont 22 pouvoirs)

Date de la convocation : 21/09/2017 Date de l'affichage : 22/09/2017

L'an deux mil dix-sept et le jeudi vingt-huit septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : M. DESHAYES Claude, Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. FEDERICI Michel, Mme HESSE Francine, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, M. FINET Pascal, Mme ANGOT Josiane, Mme BLOTIERRE Julie, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, Mme TURPIN Annie, M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. DESHAYES Edmond, M. GIFFARD Franck, Mme MARGUERITE Ana, M. BEURIOT Valéry, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLOIS Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, Mme CARISSAN Béatrice, M. PRIVE Bruno, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. CROMBEZ Guillaume, M. DANIEL Jean-Claude, M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. CIVEL Dominique, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. BAISSSE Christian, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAUT-BELET Patrick, M. JEHANNE Eric, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAPPELLE Hubert, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. BARON Marc, M. GOBRON François, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. ANNEST Patrick, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. DELAMARE Frédéric, M. VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, M. HEUTTE Yvon, Mme RODRIGUE Colette, M. LE BAILLIF Jacques, M. MILBERGUE Joël, M. PIQUENOT Olivier, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, M. DELEU Philippe, M. MEZIERE Georges, M. MALHERBE Yannick, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. LEFEVRE Daniel

Etaient absents : M. BETOURNE Dominique, M. DAVION Olivier, Mme VARANGLE Ingrid, M. MECHOUD Alain, M. ADELIN Jean-Michel, M. BOISSIERE Bernard, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. CAVELIER Sébastien

Etaient excusés : M. LELOUP Gérard, M. PORTAIS Alain, Mme ROCFORT Françoise, M. ROEHM Sébastien, M. SZALKOWSKI Denis, M. HENON Jérôme, M. DUVAL Yves, Mme POTTIER Lydie

Pouvoirs :

Mme GUITTON Sylvie pouvoir à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme LECONTE Anne-Marie pouvoir à Mme DROUIN Colette, M. BIBET Pierre pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme CARMIGNAC Julie pouvoir à Mme ANGOT Josiane, Mme LEMOINE Béatrice pouvoir à Mme BLOTIERRE Julie, M. SANDIN Christopher pouvoir à M. WIRTON Philippe, M. SOURDON André pouvoir à M. FROIDMONT Pascal, Mme VAGNER Marie-Lyne pouvoir à M. GRAVELLE Nicolas, Mme VANDERHOEVEN Sandrine pouvoir à Mme TURPIN Annie, M. BEAUFILS Lionel pouvoir à Mme LEROUGE Valérie, Mme BINET Brigitte pouvoir à M. CHOLEZ Manuel, M. LAIGNEL Pascal pouvoir à M. LE BAILLIF Jacques, M. DESCAMPS Joël pouvoir à M. CHALONY Gilbert, M. LECOQ Didier pouvoir à M. BAISSÉ Christian, Mme CANU Françoise pouvoir à M. JEHANNE Eric, M. GROULT Daniel pouvoir à M. PERDRIEL Daniel, Mme PETIT Danièle pouvoir à M. VAMPA Marc, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès pouvoir à Mme DRAPPIER Michèle, M. ANTHIERENS André pouvoir à M. BARON Marc, M. JUIN Jean-Bernard pouvoir à M. SAMPSON Jean, M. PREVOST Lionel pouvoir à Mme VATINEL Martine, M. FILET Gérard pouvoir à M. MALCAVA Didier

Objet :

**Adoption de la convention de partenariat
pour le Parc d'activités de Maison-Rouge annulant et remplaçant celle du 09 mai 2011**

EXPOSÉ DES MOTIFS

En date du 30 septembre 2008, la Communauté des Communes Rurales du Canton de Brionne, la Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne, la Communauté de Communes de Val de Risle et la ville de Brionne s'étaient associées dans le cadre d'une convention intercommunautaire pour la réalisation des études pré-opérationnelles du Parc d'activités de Maison Rouge. Ces études se sont terminées en 2011 avec la création de la Zone d'Aménagement Concerté. Dans cette continuité, les quatre collectivités ont signé une convention le 09 mai 2011 afin de poursuivre leur partenariat pour la réalisation des travaux et la gestion du Parc d'activités de Maison Rouge.

Au 1^{er} janvier 2017, suite à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui s'est concrétisée par la disparition des Communauté des Communes Rurales du Canton de Brionne, d'Amfreville la Campagne et de Val de Risle et par la création de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, de la Communauté de Communes Roumois Seine et de la Communauté de Communes Pont-Audemer-Val-de-Risle, il convient d'établir une nouvelle convention entre ces nouveaux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés par ce Parc d'activités de Maison Rouge annulant et remplaçant celle susmentionnée signée le 09 mai 2011.

Il est donc demandé aux membres du Conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer pour approuver le projet de convention de partenariat (phase opérationnelle) entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie, la Communauté de Communes Roumois Seine et la Communauté de Communes Pont-Audemer-Val-de-Risle concernant le Parc d'activités de Maison Rouge.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la délibération du 30 septembre 2008 décidant la création de la zone d'aménagement de Maison Rouge ;

Vu les délibérations n° II-9 du 25 mars 2009 et n°II-15 du 24 mars 2011 de la Communauté des Communes Rurales du Canton de Brionne ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les termes de la convention tels qu'annexés à la présente délibération,
- **DECIDE** que la répartition financière est la suivante :
 - 60% pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
 - 30% pour la Communauté de Communes Roumois Seine ;
 - 10% pour la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le Président,

027-200066413-20170928-DEV2017_08-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Jean-Claude ROUSSELIN.

Transmis au représentant de l'Etat (contrôle de légalité) le 5/10/2017

Publié le 6/10/2017

Ampliation à :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Roumois Seine ;
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle ;
- Madame la Directrice des Services Techniques de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.